

Un sinistre au Sentier¹ (FAVJ du 27 octobre 1921)

Dans la nuit de dimanche à lundi, peu après 1 heure, un incendie a éclaté au bas du Sentier, anéantissant presque simultanément les immeubles ci-après, propriété de MM :

1o Bloch-Reymond, Louis-Méry, logement et magasin de 1 a. 84 ca. taxé en 1918 à raison de fr. 10 000.-

2o Campiotti, Plinio, logement de 0 a. 93 ca. Taxé en 1918 fr. 7 500.-

3o Golay-LeCoultré, les hoirs de Henri-Alfred, logement, magasin, grange et écurie de 3 a. 31 ca. Taxé en 1916 fr. 35 000.-

Idem, une remise, chambre à lessive et four, seul bâtiment quelque peu isolé de 0 a. 53 ca. Fr. 1 100.-

4o Meylan-Golay, les hoirs de John-Henri, logements, grange et écurie de 2 a. 48 ca. taxé en 1877 fr. 16 000.-

C'est donc un pêle-mêle de maisons d'une surface de 902 m² (101 perches) d'une taxe cadastrale de fr. 89 600.- qui a disparu. Le mobilier, dont le plus possible a été sauvé, était assuré pour une somme globale d'environ fr. 200 000.- Huit ménages plus l'atelier récemment installé de MM. Heim et LeCoultré ont été délogés. Voilà qui ne va pas contribuer à résoudre la question des loyers dans la localité. D'autre part, l'atelier de pierriste venait de recevoir une commande qui l'assurait contre le chômage pendant la mauvaise saison.

De tous les sinistrés, seuls les hoirs Golay ont profité des avantages offerts par la Caisse cantonale d'assurance auprès de laquelle ils avaient demandé une réassurance s'élevant à fr. 80 000.-. Comme la *Feuille d'Avis* a suffisamment traité ce sujet, nous n'aurons garde d'y revenir de crainte d'importuner ceux auxquels on ne pourra jamais donner un conseil utile.

Maintenant, la même question se pose toujours : comment le feu a-t-il pris ? On aurait pu attribuer l'accident à l'imprudence des fumeurs, en particulier à ceux qui, dimanche encore, finissaient de recouvrir la toiture du bâtiment des hoirs Meylan ; mais, fait extraordinaire, aucun d'eux ne fumait. D'un autre côté, d'après l'opinion d'un des premiers arrivés sur les lieux du sinistre, le foyer initial de l'incendie a dû être au milieu du groupe des bâtiments.

Comme au hameau de Chez-le-Brigadier, grâce à l'absence de murs mitoyens, le feu se propagea avec rapidité aux deux ailes et creva la toiture du côté nord-est, tandis qu'au sud-est la tôle rabattait la fumée dans les appartements, rendant tout accès impossible dans nombre de pièces qu'on aurait pu encore vider.

Le tocsin sonna à 1 ½ heure, et sitôt après arrivèrent des secours de tous côtés. La nouvelle pompe à moteur fut installée à la bouche à eau du Crédit Mutuel. On peut dire qu'elle a valu son pesant d'argent, ayant contribué largement à localiser l'incendie.

¹ Le sinistre a eu lieu le 24 octobre.

Signalons les mesures prises par le service du feu du Brassus : toute l'eau de ce village fut dirigée sur le Sentier où les fontaines sont presque inexistantes. Grâce aux réparations opérées sur les conduites du Brassus-Sentier, notre réservoir, malgré la sécheresse, était plein, ce qui a contribué à maintenir la pression dans les tuyaux. De cette façon la pompe à moteur, les hydrants et les bouches à eau ont fonctionné sans aucune défaillance. A ce titre seul, La société des Eaux du Sentier mérite les félicitations et la reconnaissance de la population pour n'avoir pas hésité à sacrifier toutes les ressources disponibles à maintenir ses conduites d'amenée à la hauteur de toute éventualité. Par ce fait, nous pouvons affirmer qu'en aucun autre incendie nous n'avons constaté un apport d'eau si considérable. Espérons qu'un jour viendra où les actionnaires de cette société seront récompensés par des dividendes en rapport avec les services rendus, ce qui n'a malheureusement pas été le cas jusqu'ici.

Les pompiers du Brassus et de l'Orient contribuèrent à préserver l'Hôtel du Lion d'Or échappé miraculeusement au désastre, étant recouvert de bardeaux. On en peut dire autant des immeubles du Bazar de la Vallée et de la Banque cantonale ; il s'en est fallu d'un cheveu.

Le temps était calme. La lueur embrasait les nuages et se reflétait au loin. Au Brassus comme à l'Orient, la route était éclairée comme en plein jour ; Vallorbe même demanda si son aide était nécessaire, croyant que le village du Pont était en feu ; on aperçut la lueur de Morges et des environs. Depuis l'incendie de l'Eglise, on n'a vu de feu si grandiose.

A 3 heures, la toiture s'était complètement effondrée. Alors s'éleva une bise, bientôt violente et froide, qui transporta des tisons et étincelles jusque sur les toitures voisines. Mais c'était trop tard. Malgré l'étendue du désastre, on peut se féliciter qu'il n'ait pas pris, par vent ou bise, les proportions d'une catastrophe.

Dans cet incendie, nous avons pu remarquer, parmi les pompiers du district tout entier, un service d'ordre, de déploiement et de manœuvre tout à fait digne de félicitations. Aucun cri, aucun contrordre ; peu de bruit, excellente besogne. On pourrait reprocher aux spectateurs masculins de ne pas montrer assez de bonne volonté pour aller remplacer les pompiers au balancier ; ceux des Bioux et de l'Abbaye notamment, ont travaillé près de deux heures sans relâche aucune à proximité des abattoirs. Il ne faut pas que la curiosité l'emporte sur l'entraide si nécessaire dans ces circonstances.

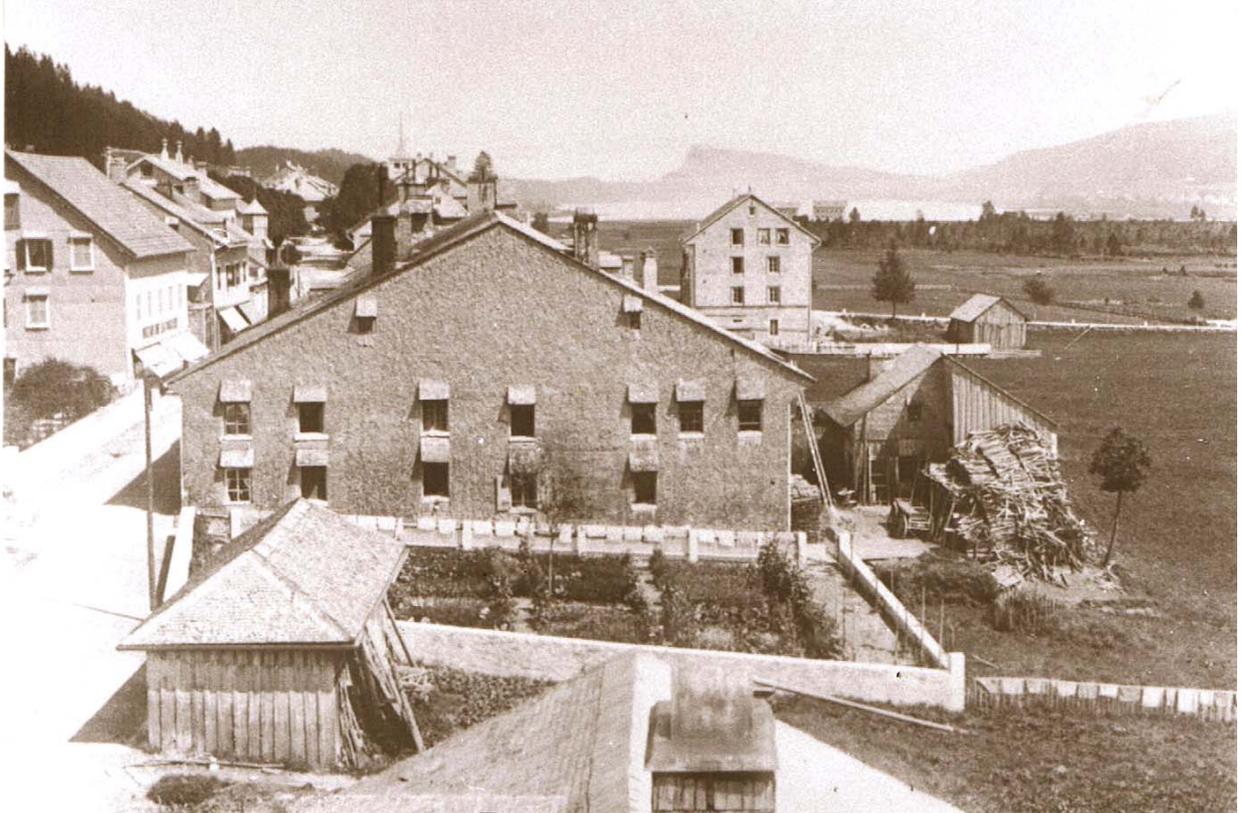
A tous les sinistrés, nous présentons l'expression de notre sympathie.

* * *

A cinq heures et demie, nouvelle alarme : le tocsin sonne ; les cris de « au feu » retentissent ; une pompe part aussitôt dans la direction de Chez-le-Maître ; les gens bondissent hors des maisons ; les auberges se vident lestement.

Enfin, débouche vers l'Hôtel de Ville un indigène de Derrière-la-Côte, lequel, ignorant tout et apercevant le brasier du haut de la Tranchée, voulait réveiller le

village. Un gendarme l'informe que la population s'était réveillée sans lui, que la pompe à moteur, avec ses trois jets puissants, fonctionnait depuis plus de quatre heures et qu'il n'avait qu'à se taire. En voilà un qui a eu de la chance que les bassins soient vides ! Comme quoi, dans les plus tristes circonstances, il y a souvent si ce n'est toujours la note gaie.



Le quartier avant l'incendie, avec à vent du quartier sinistré une belle grande maison, ancienne ferme de toute évidence, qui fut remplacée sauf erreur par le magasin Golay-Savary, aujourd'hui Crédit Mutuel de la Vallée SA. On retrouve ce quartier sur la photo ci-dessous. La ruelle offrait une ambiance bon enfant, tout au moins à l'heure où le photographe pris son cliché !

Pour la photo ci-dessous, tirée de la Vallée de Joux à la Belle époque, Slatkine, 1990, on avait noté :

« Voici la ruelle du Bas du Sentier, au niveau du bazar de la Vallée, exploité par la famille Meylan-Jaquier. Le personnel, les clients, tout le monde est sorti ce jour-là pour la photo.

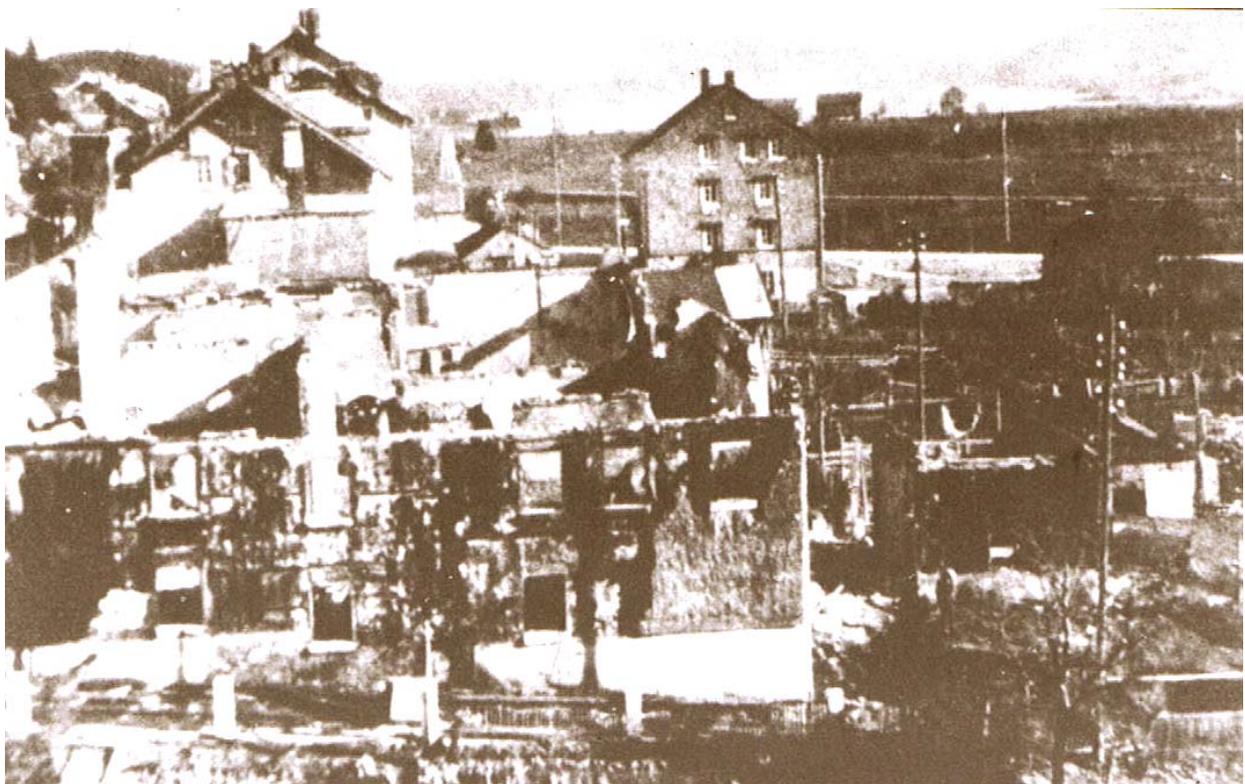
Vingt ans plus tard, le 24 octobre 1921, à 1 h. 30 du matin, la lignée de droite prend feu. L'incendie s'est déclaré juste au milieu, dans les galetas, entre le bâtiment Bloch, ferblantier, et la maison Campiotti. D'aucuns sortent par les fenêtres.

L'incendie était merveilleux, diront certains qui avaient vu les lueurs jusque sur les bords du Léman ! La nouvelle pompe automobile du Sentier fait merveille et protège avec succès le bazar et la banque. Il n'en reste pas moins que cinq maisons du vieux Sentier ont disparu cette nuit-là ».



L'hiver au Sentier

*Chère Emma,
sente aller avec Charb. demain à 11 heures. C'est
cela que j'ai écrit à nos lons. Au revoir et mille bises*



Ce qui reste d'une partie importante du Bas du Sentier. C'est le genre de photo que nous n'aimons pas, triste à mourir, et qui, d'autre part, n'apporte que rarement des éléments historiques importants. Les photos de l'avant-sinistre valent mieux que celles de l'après.

Sur le même sinistre, on lit dans A. Berney, Assurance cantonale vaudoise contre l'incendie et autres dommages, plaquette commémorative publiée par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et autres dommages du canton de Vaud, à l'occasion du centième anniversaire de la caisse d'assurance du mobilier, 1950 :

1921, 24 octobre. Le Sentier. 5 bâtiments au centre du village furent détruits dans la nuit du 23-24 octobre 1921. 2 bâtiments voisins furent endommagés.

L'incendie semblant résulter de la malveillance, les soupçons se portèrent sur un couple dont la situation financière déplorable avait nécessité l'intervention de l'office des poursuites. Le feu avait éclaté dans son bâtiment et de là s'était communiqué aux maisons voisines. Le couple fut arrêté ; mais la preuve de sa culpabilité n'ayant pu être établie, il fut rendu une ordonnance de non-lieu.

Les indemnités payées s'élevèrent à fr. 124 212.- pour les bâtiments et à fr. 111 820.- pour le mobilier, soit à fr. 236 032.- au total.